



PLAN LOCAL D'URBANISME

6

MEMOIRE DES ANNEXES SANITAIRES



Plan local d'urbanisme :

Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du : 26 Janvier 2017
Approbation par délibération du Conseil Municipal en date du 1er Février 2018

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : 1er Février 2018

Révisions et modifications :

-
-

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LA GESTION DU SERVICE

Roannaise de l'Eau est compétente en matière de gestion de l'eau potable pour l'adduction, le traitement et la distribution de l'eau. Ce syndicat est aussi compétent en matière d'assainissement et de milieux aquatiques. Son périmètre d'intervention s'étend sur 42 communes, dont 40 qui composent Roannais Agglomération. Il a été créé en 2004.

La population desservie par la Roannaise de l'Eau en 2014 est d'environ 104 000 habitants, 23 900 abonnés eau et 30 100 abonnés assainissement collectif.

La commune de Saint-Haon-le-Vieux a transféré sa compétence eau potable et assainissement des eaux usées et des eaux pluviales à la Roannaise de l'eau.

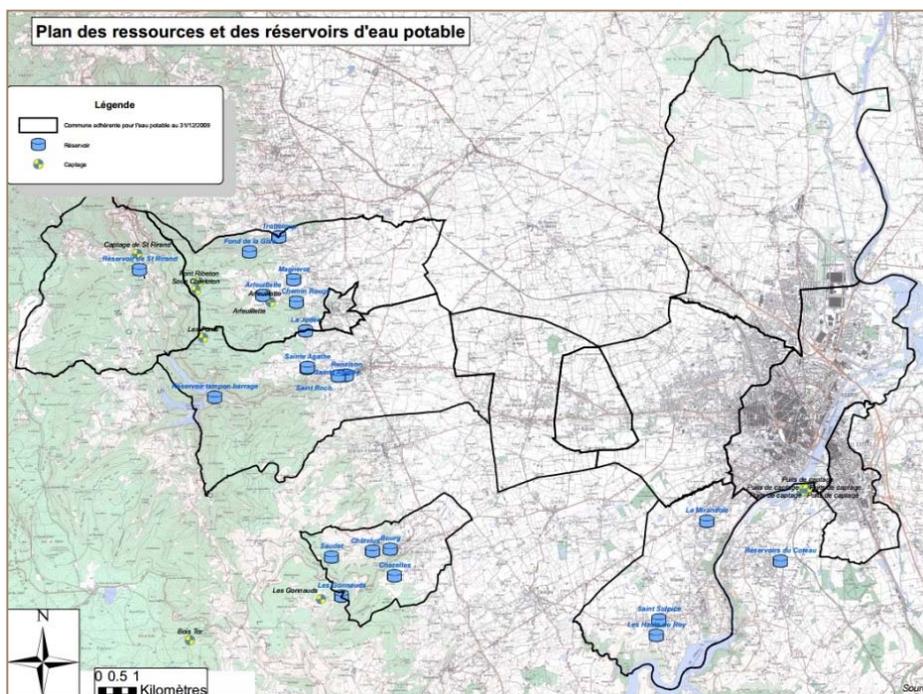


LA RESSOURCE

Roannaise de l'Eau produit et distribue l'eau potable. Cette eau provient des rivières la Tâche, le Rouchain, les Crêches et l'Avoine ; elles prennent leur source dans les tourbières des Monts de la Madeleine.

Ces rivières serpentent entre forêts et prairies et alimentent deux barrages au niveau de la commune des Noës et de Saint-Rirand : le Chartrain et le Rouchain, présentant respectivement une capacité de 3 600 000 m³ et de 7 000 000 m³.

Les eaux de ces barrages, très douces et faiblement minéralisées, sont ensuite traitées dans la station d'eau



Commune de Saint-Haon-le-Vieux – Mémoire des annexes sanitaires

potable, située au pied du barrage du Chartrain, pour ensuite être distribuées sur le réseau public géré par Roannaise de l'Eau. La nouvelle usine a été conçue pour être certifiée ISO 14001 (norme AFNOR environnementale).

Ainsi l'usine d'eau potable de Renaison, mise en service en octobre 2014, est dimensionnée pour produire 40 000 m³ par jour auxquels il faut ajouter la production des sources de Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Alban-les-Eaux, Renaison et Saint-Rirand. Les analyses bactériologiques et physico-chimiques révèlent une eau de très bonne qualité avec 100% de conformité en 2014.

Production mesurée :

Année	Volume moyen produit (m ³ /j)	Volume annuel exporté (m ³)	Volume journalier de pointe produit sur l'usine de Renaison (m ³ et date)
2012	15 468	107 862	22 000 le 16 février
2013	14 909	88 161	20 000 le 20 novembre
2014	21 840	143 206	21 840 le 16 juin

La consommation actuelle est considérée à 20 000 m³/j. La consommation domestique future peut être estimée sur la base du SCOT. Dans le DOG (p5), l'objectif est de ne plus perdre d'habitants (7000 personnes) et d'en gagner 6000. On peut donc estimer à + 5000 EH la consommation domestique sur l'usine de Renaison d'ici 2030, soit 450 m³/j.

La consommation d'eau potable à l'horizon 2030 serait donc de 20 450 m³/j (20000 + 450).

Le SDAEP (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable) de 2008 prévoyait en pointe 30 000 m³/j pour les besoins de Roannaise de l'Eau et 10 000 m³/j pour le secours des autres collectivités.

La sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'interscot sornin-roannais, en cours d'actualisation (comité de pilotage du 28 avril 2015), décrit un besoin en pointe en 2030 de 28 232 m³/j pour Roannaise de l'Eau et de 7 604 m³/j pour le secours des autres collectivités soit 35 836 m³/j au total.

La capacité production de la seule usine de Renaison est de 40 000 m³/j. Son dimensionnement est suffisant pour produire, d'ici 2030, les volumes consommés sur les 12 communes raccordées et assurer le secours aux communes voisines.

Une interconnexion réciproque existe avec le réseau du SERLN. Elle présente une capacité de 6 000 m³/j. Il s'agit d'une interconnexion de secours en cas d'un problème sur le réseau (pollution, casse de canalisation...). Aucun problème de capacité de production n'étant recensé, l'interconnexion n'a jamais servi à pallier à une insuffisance de la ressource.

En complément de la ressource issue des barrages, Roannaise de l'Eau dispose de captages : Bois Torr, les Gonnauds, Charloton, Font Ribeton, Arfeuillette. Le syndicat dispose aussi de 15 réservoirs d'une capacité de stockage de 23 515 m³, dont la Mirandole à Villerest (12 000 m³) et Renaison (8 400 m³).

17 904 branchements sont comptabilisés dont 2 104 branchements en plomb, soit 11,75 % des branchements. 18 702 compteurs sont dénombrés au total dont 6 337 compteurs télé-relevés et 1 190 compteurs dans des regards incongelables.

Désignation	Volume stocké en m3	Communes desservies
Renaison*	8 400 m3	Ensemble des communes
Réservoir tampon	500 m3	Ensemble des communes
Ste Agathe	12 m3	Renaison
Mirandole Villerest	12 000 m3	Ensemble des communes
Le Coteau	6 400 m3	Le Coteau
Saint Sulpice Villerest	1 000 m3	Villerest
Hauts du Roy Villerest	200 m3	Villerest
Gonnauds St Alban	15 m3	St Alban
Bourg St Alban	500 m3	St Alban
Châtelus St Alban	150 m3	St Alban
Chazelles St Alban	50 m3	St Alban
Saudet St Alban	10 m3	St Alban
Font Gise St Haon le Vieux	20 m3	St Haon le Vieux, St Haon le Châtel
Trotteloup St Haon le Vieux	150 m3	St Haon le Vieux
Magnerot St Haon le Vieux	200 m3	St Haon le Vieux
Petit Arfeuillette - St Haon le Vieux	30 m3	St Haon le Vieux
Chemin rouge - St Haon le Châtel	300 m3	St Haon le Châtel
Réservoir du bourg St Rirand	20 m3	St Rirand
TOTAL	29 957 m3	

* hors réservoirs communaux, gérés par le délégataire.

▪ LE RESEAU – SITUATION ACTUELLE

La commune de Saint-Haon-le-Vieux dispose de 2 points de captage sur son territoire : Font Ribeton et sous Charloton.

Roannaise de l'Eau gère un réseau de distribution d'eau potable de 590 km au total, dont 50,6 km (y compris branchements) sur Saint-Haon-le-Vieux. Le rendement du réseau de distribution est de 87,80%.

Le réseau structurant est constitué principalement de canalisations de diamètre 80 à 100 mm. Le réseau secondaire qui s'y connecte, repose sur des canalisations dont le diamètre varie de 50 à 63 mm. La connexion avec le réseau existant sur la commune d'Ambierle se fait via une canalisation de diamètre 150.

L'ensemble de du territoire communal est desservi par le réseau à l'exception de 6 habitations situées à l'Ouest de la commune. 452 abonnés domestiques sont recensés sur la commune en 2014.

▪ LE RESEAU – SITUATION FUTURE

Le projet de développement de la commune est construit uniquement sur une densification de l'enveloppe urbaine. Aucune zone d'urbanisation future n'a été définie. Un important travail de réduction de l'enveloppe constructible a été mené, y compris concernant des zones urbaines.

Les disponibilités présentées par le plan de zonage sur le bourg et les secteurs de la Barre et de Caqueret sont toutes desservies par le réseau d'alimentation en eau potable. Le réseau existant apparait en capacité d'accueillir les nouvelles constructions qui pourront s'aménager en comblement des dents creuses. Aucune extension de réseau n'apparait nécessaire.

L'évolution des activités économiques est appelé à se faire dans la continuité de l'existant (secteur de la place Bouthier). Il n'a pas été défini de nouveau secteur de développement, autre que celui défini dans le PLU existant. Les secteurs concernés étant desservis par le réseau de distribution d'eau potable, aucune extension de réseaux n'est à envisager. Il n'est pas non plus attendu de renforcement du réseau, aucun projet de développement significatif n'étant connu à ce jour.

Les réseaux et capacités de l'alimentation en eau potable sont donc suffisants pour le projet de PLU défini sur la commune de Saint-Haon-le-Vieux.

LA DEFENSE INCENDIE

La défense incendie est de compétence communale. Elle doit répondre aux normes de 60m³/h pendant 2 heures. Elle est assurée par des poteaux incendies en zone agglomérée notamment sur des réseaux de diamètre 100 mm minimum assurant un débit suffisant.

Il existe 4 hydrants sur le territoire communal (à Magnerot, Doillat, Caqueret, et Goute-Bayon), ainsi que 9 réservoirs, dispersés entre le bourg (Eglise, Mairie), et La Barre.

L'unique extension urbaine qui a été définie dans le projet de révision (zone à vocation économique AUE), sera implantée à proximité immédiate de l'un de ces réservoirs.

Le projet de PLU ne vient pas dégrader la situation actuelle. Il permet une optimisation du système de défense en recentrant les zones constructibles et en diminuant leurs surfaces. Les secteurs pouvant potentiellement accueillir de nouvelles constructions sont couverts par un système de défense incendie suffisant.

Il est important de noter que la réglementation en la matière est en cours de changement (projet de loi en cours), les normes devraient donc être modifiées et assouplies (plus de responsabilité unique et totale du Maire, processus adapté et différents par rapport aux territoires,...).

L'ASSAINISSEMENT

▪ LA GESTION DU SERVICE

La Roannaise de l'Eau gère les eaux pluviales pour son propre compte et l'assainissement collectif et non collectif pour le compte de Roannais Agglomération.

Roannaise de l'Eau est un syndicat mixte d'eau et d'assainissement, qui a été créé par arrêté préfectoral en 2004. Toutefois, Roannais Agglomération, créée le en 2013, reprend la compétence assainissement à compter d'Avril 2013 sur l'ensemble des 40 communes qui composent son territoire et en confie la gestion à la Roannaise de l'Eau.

▪ L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A l'échelle de la Roannaise de l'Eau, le service public d'assainissement collectif dessert 30 100 abonnés en 2014, 322 sur la commune de Saint-Haon-le-Vieux.

Le volume d'effluents facturé représente 5 338 095 m³ en 2014, il était de 5 415 987 m³ en 2013, soit de 1,4% environ. Le linéaire de collecte des eaux usées sur le syndicat représente 333 km de réseau unitaire et 350 km de réseau eaux usées, comprenant 160 déversoirs d'orage, 34 postes de relevage et 17 siphons. Sur la commune de Saint-Haon-le-Vieux, le réseau s'étend sur près de 15,1 km, dont 13,7 km de réseaux eaux usées, 0,9 km de réseaux eaux pluviales et 0,4 km de réseaux unitaires.

Le plan du réseau d'assainissement est joint au dossier de PLU.

Saint-Haon-le-Vieux dispose d'un réseau séparatif sur la totalité du bourg : réseau eaux pluviales en béton de diamètre 300 à 400 mm ; réseau eaux usées de diamètre 200 mm béton sur le bourg et de diamètre 200 et 250 mm sur le secteur de Caqueret. Seul le secteur de la Croix Lucas en limite communale avec Saint-Haon-le-Châtel est en unitaire (Ø400 béton). Le réseau eaux usées converge en direction de la station d'épuration communale implantée sur le secteur de Bagnat.

Roannaise de l'Eau dispose de 37 stations de traitement des eaux usées et de 6 stations de prétraitement. Les eaux usées de la commune de Saint-Haon-le-Vieux sont traitées par la nouvelle station d'épuration communale mise en service en novembre 2016.

Les caractéristiques de cet ouvrage sont les suivantes :

Capacité organique :	48 kg DBO5
Capacité hydraulique :	149 m3/j temps sec
	314 m3/j sur 24H maximum

Commune de Saint-Haon-le-Vieux – Mémoire des annexes sanitaires

Compatibilité du projet avec les capacités d'assainissement :

Population Saint Haon le vieux	947
Nb d'abonnés raccordés à la station du bourg	319
Nd d'habitant par foyer	2,1
Charge actuelle EH	670
Objectif logt du scot 2012-2030	62
Logt déjà autorisé	8
Reste à construire en logement	54
Reste à construire en EH (2,5 EH/logt)	135
Charge totale (actuelle +future) EH	805
Charge totale (actuelle +future) Kg DB05 (50g/hbt)	40
Capacité STEP KgDBOS	48

Le raccordement au réseau public pour les eaux usées autres que domestiques, nécessite l'autorisation de Roannais agglomération. Si l'évolution de la charge entrante l'exige, la collectivité demandera un prétraitement des eaux usées industrielles avant rejet au réseau.

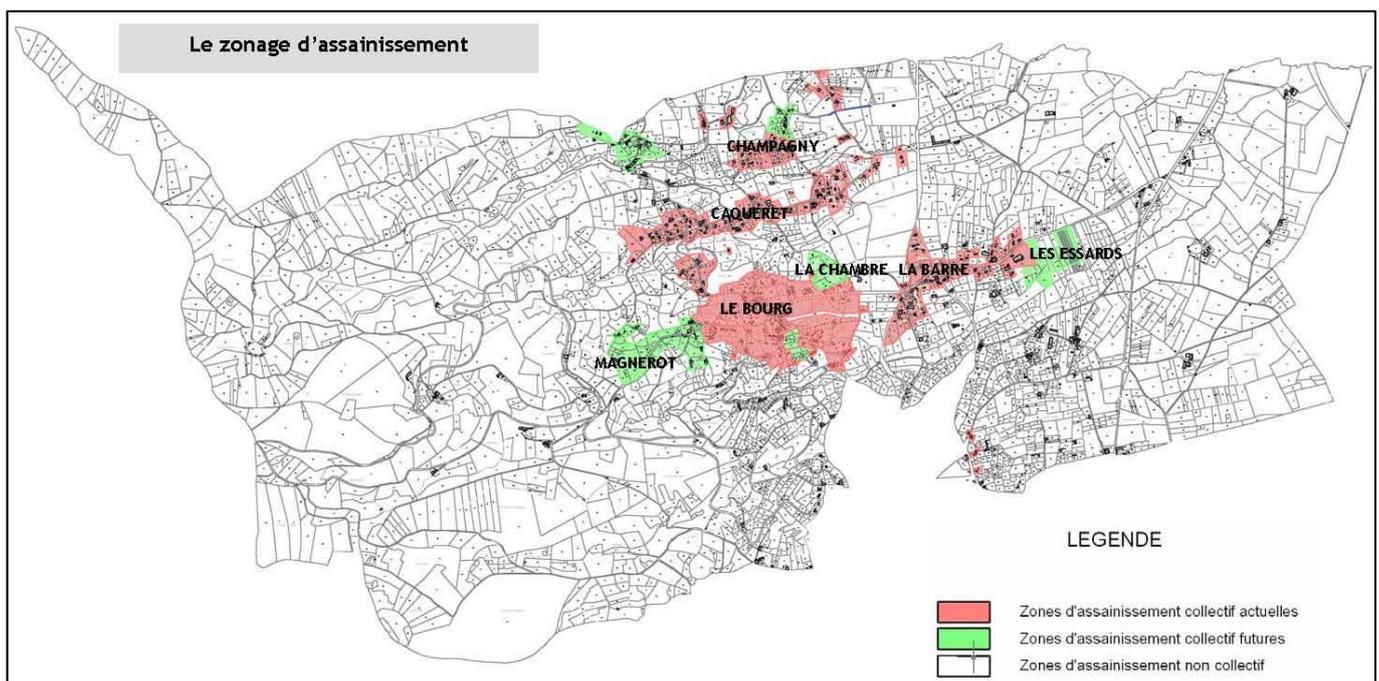
La prospective budgétaire du service assainissement de la Roannaise de l'Eau démontre une capacité d'autofinancement et un taux de désendettement au maximum dès 2026.

▪ L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le réseau collectif reçoit environ 67% des foyers (2013), ainsi près de 120 systèmes d'assainissement non collectif sont dénombrés (123 en 2014), soit 308 personnes concernées.

La commune de Saint-Haon-le-Vieux dispose d'un zonage assainissement datant de 2008. Il définit en secteur d'assainissement collectif existant : le bourg, les secteurs de Caqueret, de la Barre et de Champagny. Sont classés en secteur d'assainissement collectif à créer : les secteurs situés en marges de l'enveloppe urbaine : Magnerot, les Essards, mais aussi le secteur de la Chambre inscrit en continuité du bourg.

Le reste du territoire est classé en assainissement non collectif. De nombreuses constructions sont concernées, en particulier à proximité de la commune de Saint-Haon-le-Châtel.

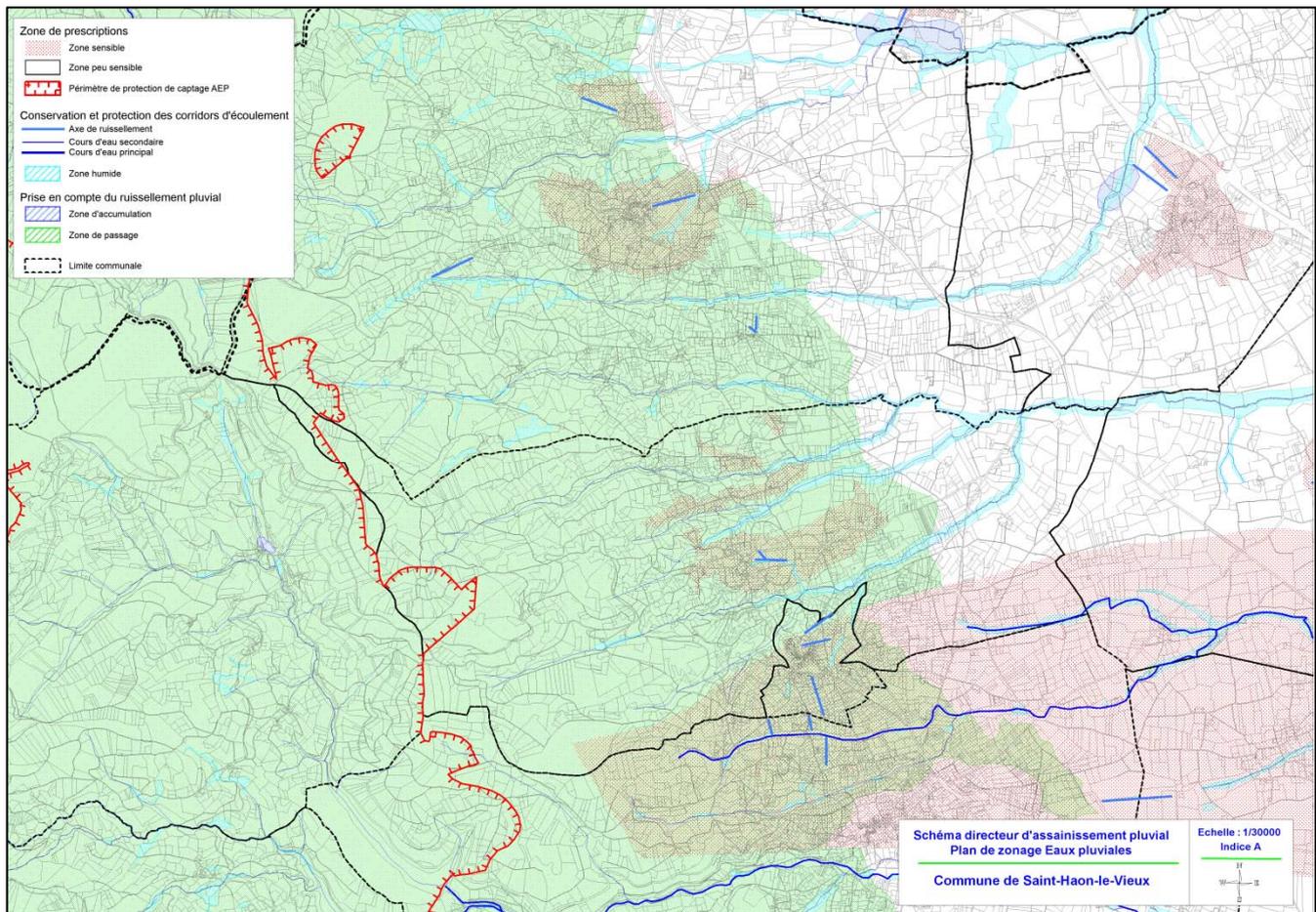


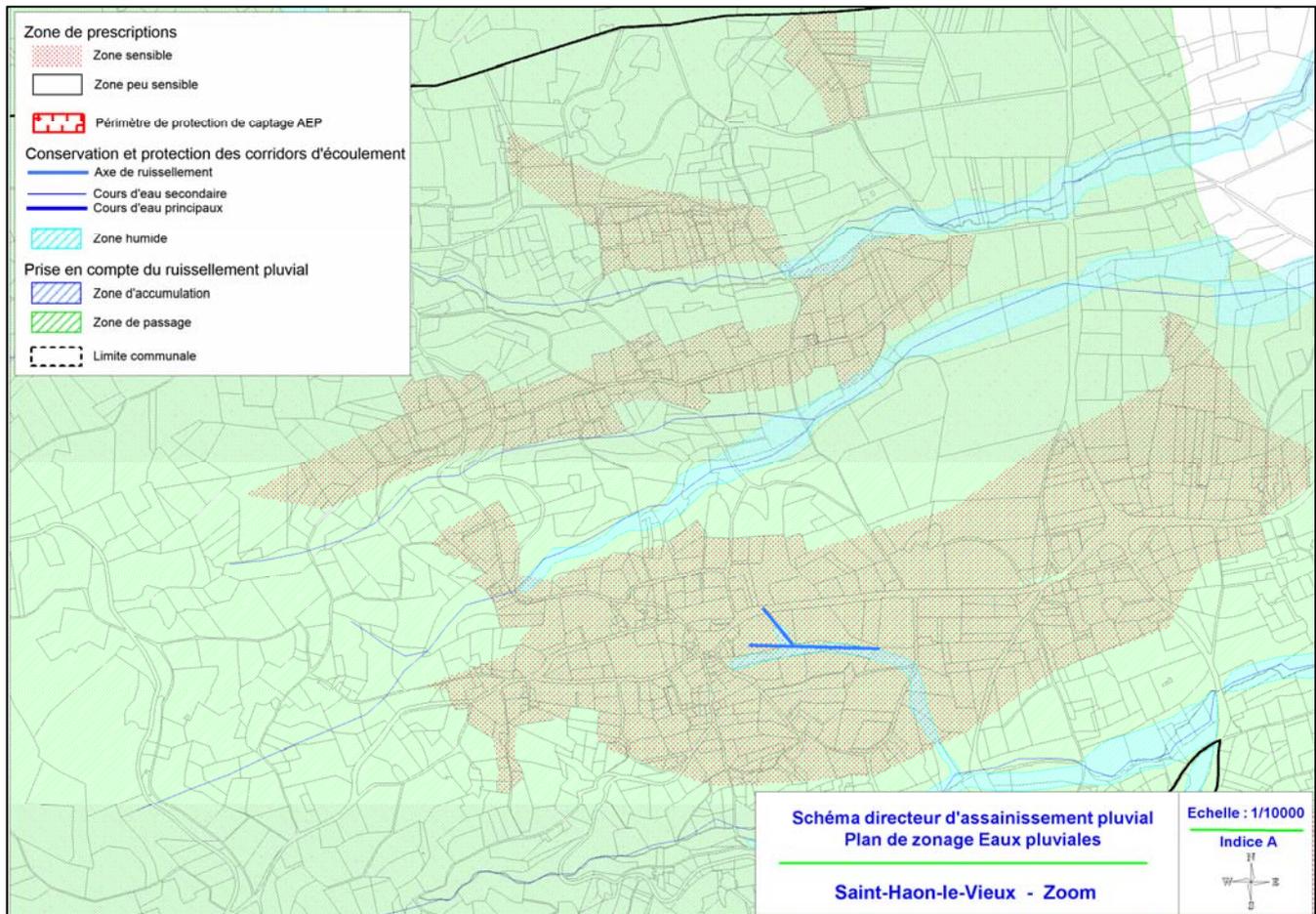
L'étude d'un zonage d'assainissement intercommunal est en cours de réalisation par la Roannaise de l'Eau.

▪ LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La commune se trouve en tête de bassin concernant le Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Oudan. Cela suppose que la gestion des eaux pluviales doit veiller à ne pas aggraver le risque en aval. A ce titre il est essentiel de préserver les couloirs naturels d'écoulement d'eau pluvial et de protéger les zones humides qui ont été recensées sur le territoire communal.

La gestion des eaux pluviales est une compétence de Roannais Agglomération. A l'échelle de l'agglomération, la réalisation d'un zonage eaux pluviales à l'échelle intercommunale est finalisée. Ce document est intégré à l'ensemble des documents d'urbanisme communaux.





▪ L'IMPACT DANS LE PLU

Le projet de PLU prévoit un développement de la commune uniquement par densification de l'enveloppe urbaine du bourg existante, aujourd'hui desservis par un réseau collectif.

Par ailleurs, la station d'épuration de la commune a fait l'objet de travaux d'agrandissement. L'augmentation de sa capacité permettra à l'ouvrage d'être en capacité de traiter les eaux usées produites par les nouvelles constructions. L'ensemble des nouvelles disponibilités sera uniquement implanté sur des secteurs d'assainissement collectif.

Le règlement du PLU impose une gestion des eaux pluviales, en intégrant les dispositions du zonage pluvial intercommunal aujourd'hui finalisé. L'infiltration est ainsi privilégiée et des débits de fuite, dans les milieux naturels et les réseaux, limités.

Les réseaux et capacités futures de la station d'épuration communale sont donc suffisants pour le projet de PLU défini sur la commune de Saint-Haon-le-Vieux.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

▪ LA GESTION DE CE SERVICE

Depuis 2013, Roannais Agglomération est compétente en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte et transport. Elle perçoit à ce titre la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Le traitement a été délégué au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR) depuis 2002.

La mise en place de ce service repose sur 80 agents travaillant à Roannais Agglomération, répartis par domaines d'intervention :

- Un service de collecte en porte à porte (collecte des déchets en porte à porte, réponse et traitement des réclamations),
- Un service de collecte des points d'apport volontaires (collecte des PAV et propreté, gestion des déchèteries, suivi opérationnel de la collecte des encombrants),
- Une unité prévention (relations avec les usagers et les partenaires locaux, actions de communication et de sensibilisation des publics à la réduction de la production des déchets),
- Une unité gestion (gestion administrative et relations avec les partenaires financiers),
- Une unité support (conception et suivi des circuits de collecte, numéro vert et suivi d'incidents, entretien et achat de matériel, signalétique, etc.).

▪ LA SITUATION ACTUELLE

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont les déchets issus des ménages et des professionnels (déchets assimilés) que l'on ne peut plus ou pas valoriser. Elles sont collectées en porte-à-porte ou dans des points de regroupement.

La collecte des déchets ménagers est organisée en porte à porte, une fois par semaine (le mercredi). Ces déchets sont ensuite acheminés sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Mably (42), gérée par l'entreprise SITA MOS, afin d'y être enfouis dans des espaces aménagés, appelés alvéoles.

En 2012, le tonnage des ordures ménagères résiduelles enfouies s'est élevé à 34 863 tonnes, soit 221 kg par habitant (moyenne départementale de la Loire : 262 kg / hab. donnée 2011).

Le tri s'effectue via 2 points d'apport volontaire (verre, emballages, papiers).

Le gisement TLC (textiles, linge de maison et chaussures) est également recyclé. Roannais Agglomération a mis en place sur son territoire cette nouvelle filière de recyclage. Pour cela l'agglomération a retenu le Relais Bourgogne, association à but socio-économique, membre d'Emmaüs, et spécialisée dans cette filière, qui sera en charge de la collecte et du traitement de ce nouveau flux.

Pour la collecte des autres déchets, 4 déchetteries sont présentes au niveau de l'agglomération à Pouilly-les-Nonains, la Pacaudière, Roanne et Riorges. La déchetterie la plus proche est située à Pouilly-les-Nonains.

Aucun service de collecte des encombrants n'est mis en place sur la commune. Ils sont à porter directement en déchetterie.

Depuis 2014, les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), tels que les seringues ou les aiguilles, ne sont plus collectés à la déchèterie de Pouilly-les-Nonains. Un éco-organisme appelé DASTRI a été créé pour organiser la filière d'élimination de ces déchets. Dès à présent, toutes les pharmacies fournissent gratuitement les boîtes jaunes. Sur notre agglomération, 27 officines les collectent.

- **L'IMPACT DU PLU**

Le développement de la commune étant attendu uniquement au sein des espaces actuellement urbanisés, secteurs déjà desservis, les impacts ne peuvent être que positifs sur la gestion des ordures ménagères. La gestion du service n'est pas appelée à évoluer au regard de l'urbanisation, aucune nouvelle zone ne devant s'ouvrir à l'urbanisation.

Le règlement prévoit que les voies et les accès doivent répondre aux caractéristiques techniques nécessaires au ramassage des ordures ménagères.